

ARRETE N° 2025-286

portant liste nominative des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité de

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL Session 2025

Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée, de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant notamment de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020- 523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU l'arrêté du 17 mars 1988, modifié, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal territorial,

VU l'arrêté n° 2024-586 du 30 juillet 2024, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire, de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal territorial, session 2025,

VU l'arrêté n°2025-284 du 17 mars 2025, portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal territorial, session 2025,

VU l'arrêté n°2025-285 du 17 mars 2025, portant liste nominative des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal territorial, session 2025,

ARRETE :

Article 1 :

La liste nominative des correcteurs désignés pour participer, sous l'autorité du jury, à la correction de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal territorial, session 2025, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est établie comme suit :

ABEL Rose-Marie	LE GUERNIGOUE Gildas	PARE Nathalie
BRUNET Gaël	LENOEL Stéphane	PIVETTE Emmanuelle
COUANAU Alain	MAHCER Nadia	PLAYE Jean-François
GABORIAU Vincent	MARSEILLE Thérèse	QUERO Annette
GRANDIN Guillaume	MESNARD Frédéric	THALOUARN Flore
GUILMARD Aurélien	MORIN Anne	VETEAU Isabelle
JANITOR Hélène	MORNET Céline	
LE BORGNE Jean-François	MOUFFLARGE Aurélie	

Des correcteurs supplémentaires pourront être désignés pour participer à la correction de cette épreuve écrite d'admissibilité de cet examen, en tant que de besoin.

Article 2 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 17 mars 2025

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250318-4-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-03-2025

Publication le : 18-03-2025



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN